

DÉMARCHE **Sens** →

Un projet novateur

Subventionné par la FQJC

En partenariat avec :

Équijustice de l'Est

Équijustice de Rivière-du-Loup

CISSS BSL – service jeunes contrevenants



FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LES
JEUNES CONTREVENANTS

équijustice

DE L'EST

Membre du Réseau
de justice réparatrice
et de médiation
citoyenne

équijustice

RIVIÈRE-DU-LOUP

Membre du Réseau
de justice réparatrice
et de médiation
citoyenne

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent**

Québec 

Bref historique du projet

- 2015 : Projet pilote Équijustice Est-Ouest et CJBSL (consultation victime en RPD)
- 2018 : Dépôt du projet complet à la FQJC
- 2019 : Début du travail de la chargée de projet pour la mise en action
- 2020 : Démarche Sens en application sur le terrain
- 2023 : Fin du projet novateur, entente de collaboration entre les organismes



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

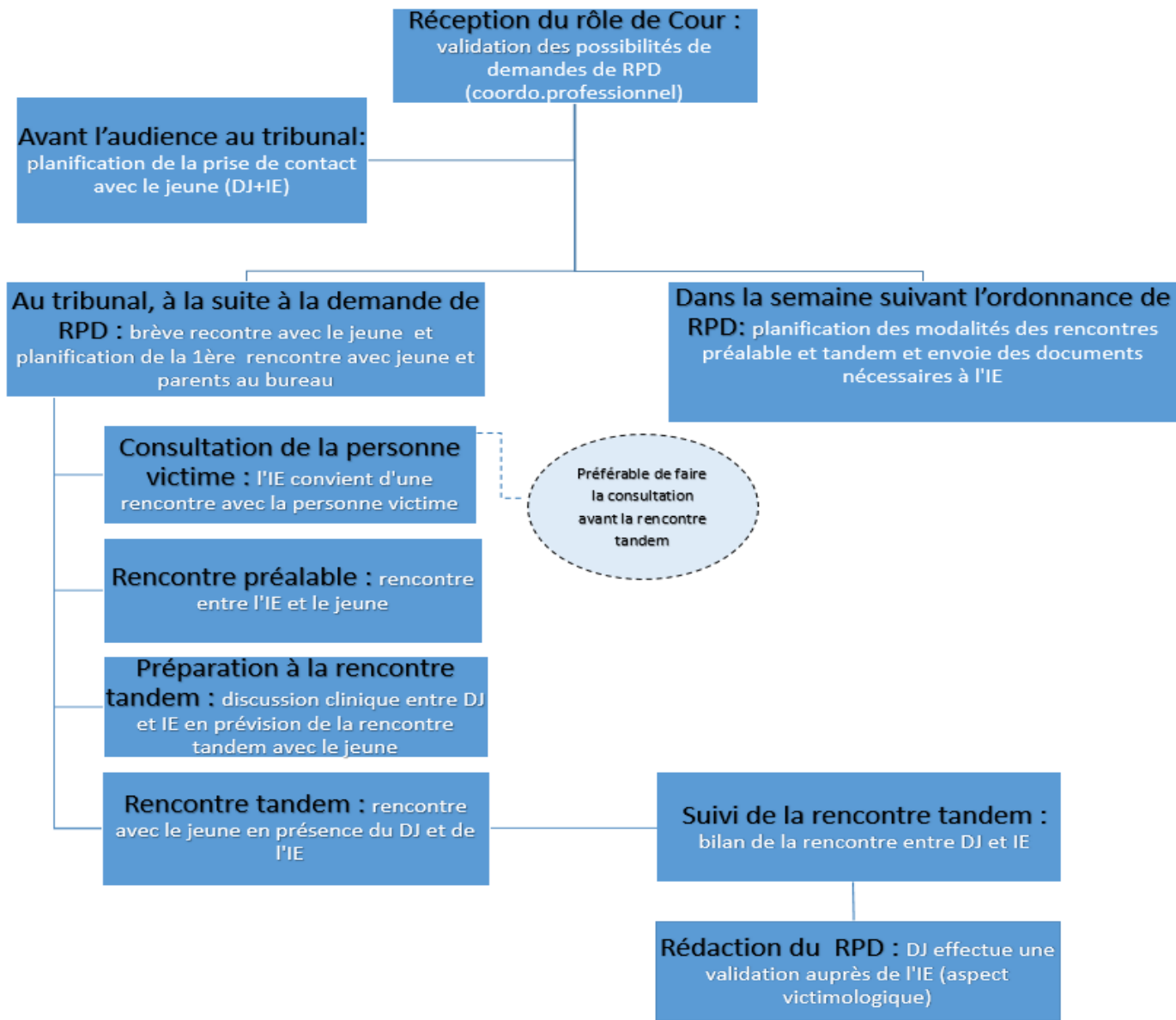


Clientèles visées

- Adolescents âgés entre 12 et 17 ans dont la situation est judiciairisée en vertu de la LSJPA et pour laquelle une demande de rapport prédécisionnel a été prononcée à la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse (peu importe la délit commis)
- Personne victime touchée par l'infraction commise par l'adolescent

Buts

- Assurer une meilleure réinsertion sociale des adolescents contrevenants
- Accorder une place plus équitable aux personnes victimes dans le processus judiciaire
- Augmenter les rencontres de médiation et les mesures de réparation envers les personnes victimes (justice réparatrice)
- Diminuer le nombre d'heures de travaux bénévoles ordonnés
- Amorcer l'ouverture des adolescents contrevenants au processus de réparation
- Viser l'accomplissement de mesures de réparation
- Favoriser une collaboration entre les partenaires dans l'accompagnement des adolescents contrevenants dans le cadre du processus de réparation
- Accompagner et soutenir les personnes touchées par une infraction



Le processus clinique

Présentation des outils développés



Démarche SENS : le processus clinique

Abréviations utilisées

- PPCP : Procureur aux poursuites criminelles et pénales
- DJ : Délégué à la jeunesse
- IE : Intervenant d'Équijustice
- RPD : Rapport pré-déclaration

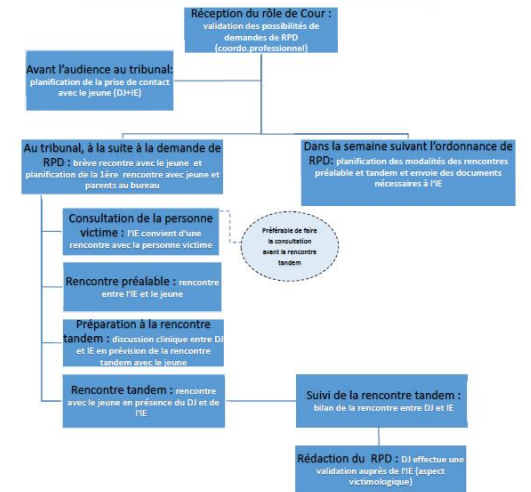
Étapes à suivre

- À la réception du rôle de Cour (tâches du coordonnateur professionnel LS/JA) :**
 - Discuter avec le PPCP des possibilités de demandes de RPD à venir à la Cour;
 - Informier la direction de l'Équijustice concernée de la demande de RPD à venir afin de déterminer l'IE qui sera assigné au dossier;
 - Cliber le DJ qui fera la rédaction du RPD.
- Avant l'audience au tribunal :**
 - Consentir et planifier, lors d'une entente téléphonique entre le DJ et l'IE, la prise de contact à effectuer avec l'usager au palais de justice suite à la demande de RPD.
- Au tribunal, suite à la demande de RPD (actions posées par le DJ et l'IE) :**
 - Prendre contact avec le jeune contrevenant dans les locaux du palais de justice;
 - Expliquer brièvement le rôle de chacun, la collaboration existant entre les deux organisations, le processus judiciaire en cours et l'application de la Démarche SENS;
 - Remettre le dépliant explicatif de la Démarche SENS au jeune contrevenant ainsi qu'à ses parents s'il y a lieu et répondre à leurs interrogations;
 - Établir une date et un lieu pour la première rencontre entre le DJ, le jeune contrevenant et ses parents.
- Dans la semaine suivant l'ordonnance du RPD (démarches initiées par le DJ) :**
 - Planifier les modalités de rencontres dans le cadre de la Démarche SENS au jeune contrevenant et le délai émis par la Cour (rencontre préalable effectuée par l'IE, rencontre tandem faite par le DJ et l'IE);
 - Acquiescer à l'Équijustice concerné les documents permettant de faire le contact auprès de la personne victime (coordonnées de la personne victime, résumé des faits, accusation(s) retenues) contre le jeune contrevenant);
 - Consentir, lors d'une discussion clinique entre le DJ et l'IE, des aspects à aborder dans les rencontres à effectuer avec le jeune contrevenant.

juillet 2021



Démarche SENS : le processus clinique¹



¹ Pour plus de détails quant aux étapes du processus, consulter le document « Étapes du processus clinique »

juillet 2021

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent



EN QUOI ÇA PEUT M'AIDER ?

M'IMPLIQUER
Je suis procureur aux poursuites criminelles et pénales. Je suis responsable de déterminer si ce que j'ai reçu et ce dont j'ai été informé des faits de la détermination à venir.

COMPRENDRE
J'ai l'opportunité de mieux comprendre les impacts positifs de mes gestes.

EXPLORER
Je suis accompagné pour explorer de quelle façon je pourrais engager mon geste.

POUR NOUS JOINDRE

DELÉGUÉ À LA JEUNESSE DU CSDS DU BAS-SAINT-LAURENT

Nom: _____
 Coordonnées: _____

INTERVENANT D'ÉQUIJUSTICE

Nom: _____
 Coordonnées: _____



INFORMATION

C'est quoi la démarche ?

Ce te permet d'avoir une place dans le processus judiciaire et d'être accompagné pour réfléchir à ce que tu vas vivre et à la suite des choses. La démarche offre aussi l'opportunité aux personnes victimes d'être impliquées dans le processus.

À quoi ça sert ?

Tu pourras :

- Mieux comprendre les conséquences que tes gestes ont eu sur toi et les autres.
- Explorer les possibilités de réparation.

Comment ça marche ?

Dans le cadre de ton évaluation pour ton rapport à la Cour, tu auras quelques rencontres avec un délégué à la jeunesse et un intervenant d'Équijustice. Ensemble, vous allez discuter de différents aspects en lien avec ton cas et des mesures de réparation.

LES RÔLES DE CHACUN...

Intervenant d'Équijustice

- Consigner avec les personnes touchées par ton infraction afin de les informer des différentes options qui s'offrent à elles;
- Trouver de la médiation en cours et offrir le soutien de tes atterrées et tes besoins;
- Prendre un moment avec toi pour t'aider à te préparer à la rencontre tandem.

RENCONTRE TANDÉM

C'est la rencontre avec l'intervenant d'Équijustice et le délégué à la jeunesse. Cette rencontre sert à :

- discuter avec toi de ton contexte de vie et de ton fonctionnement social, de la grande ou ton état et de ton degré de responsabilité;
- recueillir les besoins et/ou difficultés adultes qui te concernent pour recueillir ton point de vue.

À la fin de son évaluation, le délégué sera en mesure de suggérer au juge des mesures réparatrices à tes besoins, favorisant la réinsertion sociale et plus d'assurer la protection du public.

Teigner sur les perceptions face à l'infraction;

Échanger sur les attentes et celles des autres (personnes victimes, collectivité...) face au processus;

Explorer les conséquences de tes gestes sur toi et sur les autres;

Reflexion et envisager une mesure de réparation.

LES PRINCIPALES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

Consultation auprès de la personne victime

L'intervenant d'Équijustice communique avec vous pour vous permettre de vous exprimer sur ce que vous avez vécu et sur les conséquences de l'infraction de votre enfant. Cette discussion de vous accompagner de nous faire connaître vos besoins de réparation, nous vous en proposons une accompagnée par le tribunal.

Rapport de consultation auprès de la personne victime

Après votre consultation, l'intervenant d'Équijustice prépare un rapport qui sera remis à la Cour par le délégué à la jeunesse. Ce rapport vise à partager les informations recueillies pendant votre point de vue sur vos sentiments et à préciser vos besoins de réparation que nous en avons transmis à l'adjudicataire du tribunal.

Démarche tandem avec l'intervenant contrevenant

L'intervenant d'Équijustice et le délégué à la jeunesse rencontrent ensemble le Subordonné de la Cour.

- discuter les perceptions face aux événements;
- de l'expliquer et réfléchir à ses conséquences et ses gestes;
- de l'expliquer et envisager une mesure de réparation.

POUR NOUS JOINDRE

ÉQUIJUSTICE DE L'EST

155, rue Du Parc
 Montréal (Q) G5L 4K2
 489 723-8025
 1 877 723-8025

ÉQUIJUSTICE RIVIÈRE-DU-LOUP

238, rue Lafontaine, bureau 205
 Rivière-du-Loup (Q) G2R 3A9
 489 842-8022
 1 888 845-4025

ÉQUIJUSTICE DE L'EST

155, rue Du Parc
 Montréal (Q) G5L 4K2
 489 723-8025
 1 877 723-8025

ÉQUIJUSTICE RIVIÈRE-DU-LOUP

238, rue Lafontaine, bureau 205
 Rivière-du-Loup (Q) G2R 3A9
 489 842-8022
 1 888 845-4025

ÉQUIJUSTICE DE L'EST

155, rue Du Parc
 Montréal (Q) G5L 4K2
 489 723-8025
 1 877 723-8025

ÉQUIJUSTICE RIVIÈRE-DU-LOUP

238, rue Lafontaine, bureau 205
 Rivière-du-Loup (Q) G2R 3A9
 489 842-8022
 1 888 845-4025

INFORMATION

Qu'est-ce que la démarche SENS ?

Cette démarche se veut une opportunité de vous exprimer sur ce que vous avez vécu et d'être accompagné pour réfléchir à ce que vous allez vivre et à la suite des choses. Cette démarche offre aussi l'opportunité aux personnes victimes d'être impliquées dans le processus. La démarche offre aussi l'opportunité aux personnes victimes d'être impliquées dans le processus.

La démarche permet également de discuter avec le procureur aux poursuites criminelles et pénales de la possibilité de demander un rapport pré-déclaration de votre enfant contrevenant son infraction de votre enfant.

Comment ça se déroule ?

Dans le cadre de la rédaction d'un rapport pré-déclaration de votre enfant contrevenant son infraction de votre enfant, le délégué à la jeunesse et l'intervenant d'Équijustice communique avec vous afin de vous accompagner de nous faire connaître vos besoins de réparation, nous vous en proposons une accompagnée par le tribunal.

Par la suite, une intervention conjointe sera réalisée auprès de votre enfant contrevenant son infraction de votre enfant, le délégué à la jeunesse et l'intervenant d'Équijustice, favorisant ainsi l'exploration de vos réflexions.

INFORMATION

Vous avez été touché par un acte criminel commis par un adolescent âgé de 12 à 17 ans qui a été reconnu coupable de l'infraction. Le rôle de la Cour est de décider si le jeune contrevenant doit être puni et de quelle façon.

Tribunal de la jeunesse

Après avoir reçu un rapport pré-déclaration de votre enfant contrevenant son infraction de votre enfant, le procureur aux poursuites criminelles et pénales et le juge du Tribunal de la jeunesse se réunissent pour discuter de votre cas et de vos besoins de réparation. Le délégué à la jeunesse et l'intervenant d'Équijustice sont présents à la Cour.

Intervenant d'Équijustice

Le délégué à la jeunesse et l'intervenant d'Équijustice communique avec vous afin de vous accompagner de nous faire connaître vos besoins de réparation, nous vous en proposons une accompagnée par le tribunal.

Délégué à la jeunesse du CSDS du Bas-Saint-Laurent

Le délégué à la jeunesse du CSDS du Bas-Saint-Laurent est responsable de :

- discuter avec vous de votre contexte de vie et de votre fonctionnement social, de la grande ou ton état et de ton degré de responsabilité;
- recueillir les besoins et/ou difficultés adultes qui te concernent pour recueillir ton point de vue.

Décision

Les membres du Tribunal de la jeunesse ont discuté de votre cas et de vos besoins de réparation. Le juge du Tribunal de la jeunesse a décidé si le jeune contrevenant doit être puni et de quelle façon.



équi justice
 DE L'EST
 Membre du Réseau de justice réparatrice et de médiation citoyenne

équi justice
 RIVIÈRE-DU-LOUP
 Membre du Réseau de justice réparatrice et de médiation citoyenne



Capsule vidéo

1- Mise en contexte

2- capsule explicative

<https://www.youtube.com/watch?v=-TW3AQQtQFuI>

<https://youtu.be/VfmdFB3mtYE>

Retombés du projet

Heures de travaux et mesures réparatrices

AVANT LA RENCONTRE TANDEM...

- De 2018 à octobre 2020, soit environ en 2 ans et demi : 27 RPD avec mesures recommandées dont 25 ordonnées sur une possibilité de 90 RPD. Donc, approximativement 28%.
- Heures de travaux bénévoles : 2479 (27,5h par RDP en moyenne)

APRÈS LA MISE EN PLACE DE LA RENCONTRE TANDEM...

- Octobre 2020 au 31 mars 2023 : 17 RPD avec mesures recommandées dont 20 ordonnées sur une possibilité de 38 RPD. Donc, approximativement 45%.
 - Heures de travaux bénévoles : 1420 (37h par RDP en moyenne)
- *activités réduites durant la pandémie*

Fin du projet novateur

- Projet qui s'est poursuivi au-delà de l'entente initiale en raison de la pandémie
- Fin réelle du projet novateur en mars 2023
- Souhait des trois organisations partenaires de poursuivre leur implication dans la Démarche Sens
- Mise en place d'un engagement de collaboration
- Possibilité de transférabilité

Transférabilité – les conditions gagnantes

- Une bonne collaboration avec Équijustice / OJA nécessaire ou être prêt à travailler pour bâtir cette collaboration
- Une vision commune du projet et des objectifs de celui-ci : il faut que ça rallie !
- Les rôles et responsabilités de chacun clairement établis et compris par l'ensemble des acteurs impliqués
- Une implantation sous forme de projet pilote, ciblé sur un ou deux territoires : meilleure agilité dans la logistique des ajustements
- Accompagnement soutenu des équipes terrain : implication ++
- Présence d'un(e) chargée de projet : essentiel !!!!

Une mesure pleine de sens pour l'adolescent contrevenant et la personne victime



DÉMARCHE
Sens →


FONDATION QUÉBÉCOISE POUR LES
JEUNES CONTREVENANTS

équi**justice**
DE L'EST
Membre du Réseau
de justice réparatrice
et de médiation
citoyenne

équi**justice**
RIVIÈRE-DU-LOUP
Membre du Réseau
de justice réparatrice
et de médiation
citoyenne

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
du Bas-Saint-Laurent

Québec 